AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-4-71 169252

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 3 au Bulletin n° 126 du mois de Mars 1971 — 30 Mars 1971

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DE L'OIGNON

Les produits utilisables contre la Mouche de l'oignon, en désinfection du sol, ont été cités dans notre Note du 17 Février 1971.

En dehors de cette technique, on pourra procéder à :

La désinfection des graines. On utilisera le Diéthion à 60 g de M.A. ou le Trichloronate à 40 g de M.A. (doses exprimées pour 1 kg de graines).

La désinfection des bulbilles. Le Diéthion ou le Trichloronate peuvent s'employer aux doses indiquées précédemment, pour 10 kg de bulbilles.

Désinfection des plants de poireaux. Avant repiquage, tremper les plants dans une solution apportant 60 g de Diéthion pour 10 litres d'eau.

CHARBON DE L'OIGNON

Seule, la désinfection des graines permet de lutter contre le Charbon de l'oignon Cette opération se fera avec une spécialité commerciale à base de Thirame, à raison de 80 g de M.A.par kg de graines.

MOUCHE DE LA CAROTTE

La désinfection des semences est insuffisante pour assurer une protection correcte des cultures contre les attaques de la Mouche de la carotte.

Une désinfection du sol doit être envisagée, soit en plein, soit en localisation.

Pour le choix du produit, se reporter à notre Note du 17 Février 1971 et à la liste des pesticides en votre possession.

MOUCHE DU CHOU SUR RADIS

Dans la zone maraîchère de VILLAGE-NEUF, de graves dégâts de Mouche du chou ont été observés l'an dernier sur radis.

Dans les situations où l'on craint sa présence, effectuer une désinfection du sol avant semis. Le Chlorfenvinphos, à raison de 6 kg de M.A./ha, donne de bons résultats. Le Trichloronate, à 3,125 kg de M.A./ha, peut également s'utiliser, mais son efficacité est assez irrégulière.

.../...



MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

Cette maladie est très connue dans nos régions. Un premier traitement préventif devra être exécuté au stade d'étalement des premières feuilles du fraisier. Le Manèbe, à la dose de 240 g de M.A./ha, reste le produit le mieux adapté pour lutter contre cette affection.

VIGNE

ACARIOSE

L'Acariose reste fréquente dans les jeunes plantations. Les nombreuses piqûres de ces acariens sur les feuilles et les tiges en voie de formation, provoquent un rabougrissement des sarments, qui prennent un aspect buissonnant.

Un traitement à l'Huile d'Anthracène jaune, apportant 300 g de D.N.O.C. par hectolitre, pourra être envisagé avant le gonflement des bourgeons, dans les parcelles contaminées l'an dernier.

GRANDES CULTURES

- COLZA -

GROS CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA

On note, depuis quelques jours, un redressement très marqué des colzas, et la montaison commence à s'amorcer. Les températures nocturnes freinent considérablement la végétation de cette culture, qui reste languissante. Cette situation doit nous inciter à la plus grande prudence car, d'une part, une population assez importante de Charançons de la tige est présente dans les cultures et que, d'autre part, les dégâts causés par cet insecte sont particulièrement graves lorsque la montaison des colzas est lente.

Dès le relèvement des températures, des pontes parfois nombreuses, pourront être déposées. Ainsi, un traitement insecticide devra être réalisé lorsque les pousses atteindront 2 à 3 cm. Pour le choix des produits, se reporter à la liste en votre possession.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POIRIER

Le mycélium du champignon qui hiverne sur les rameaux atteints (dans les pustules chancreuses de Tavelure) commence à produire les conidies qui assurent les premières contaminations.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer un premier traitement fongicide, en traitant toutes les variétés, au fur et à mesure que celles-ci atteignent le stade C3 de la méthode FLECKINGER.

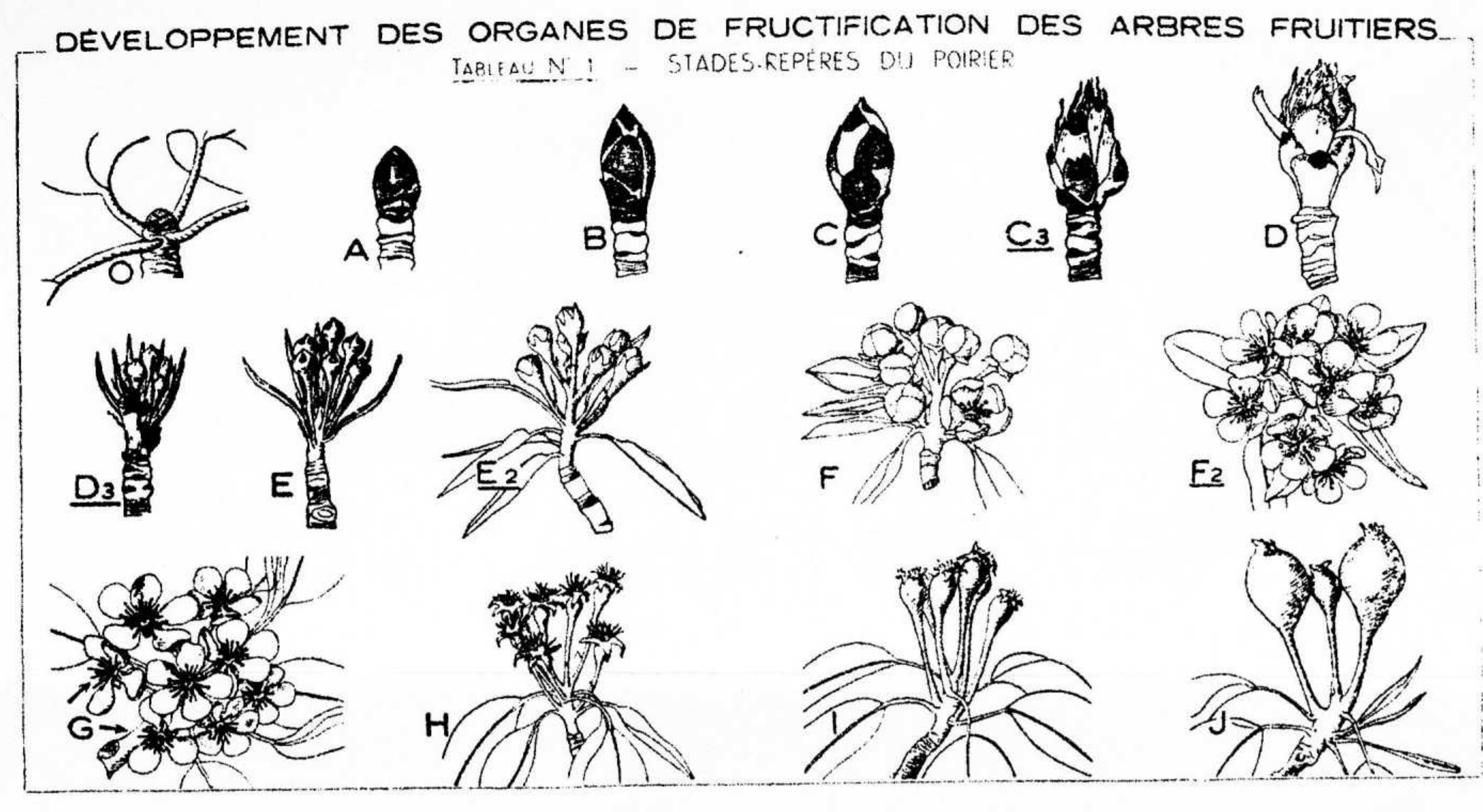
Nous rappelons que les produits cupriques sont à préférer pour ce premier traitement.

NOTA : Nous vous adressons, ci-joint, les stades repères du pommier et du poirier. Nous ferons état de ces différents stades au cours de nos prochains Bulletins. Veuillez donc conserver ce document.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 2 au Bulletin n° 126 publié en date du 24 Mars 1971.



Différents stades phénologiques du Poirier (d'après FLECKINGER).

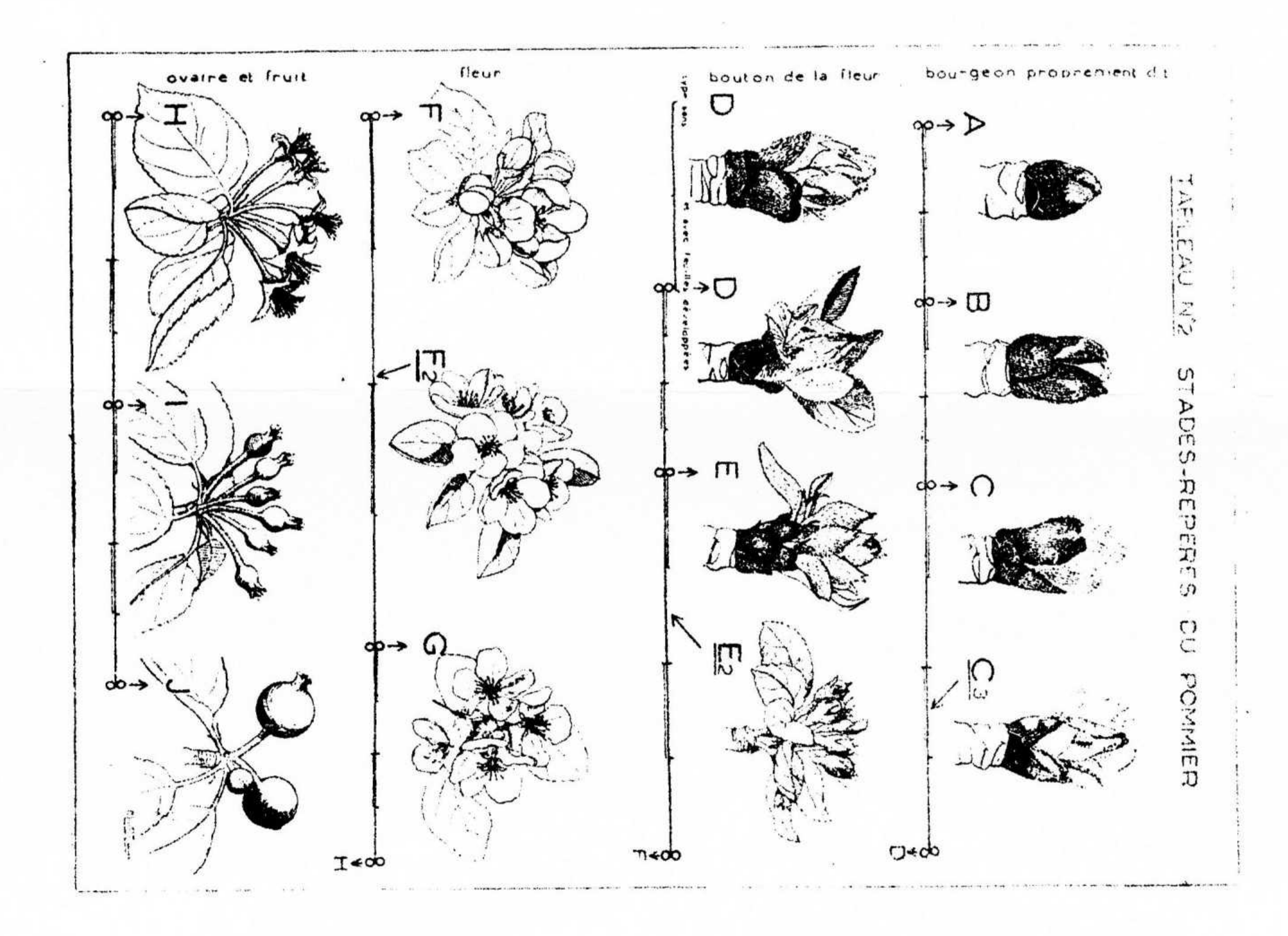
La connaissance des organes de la fructification permet l'application judicieuse des traitements antiparasitaires

Les figures ci-dessus sont les **repères** qui jalonnent le développement complet de ces organes. Ces repères permettent, à tout moment, et pour toutes les variétés de poirier, de reconnaître l'état des organes de fructification d'un arbre et de surveiller l'approche du moment où les plus précoces de ces organes arrivent à l'état reconnu **sensible** vis-à-vis d'un parasite donné.

– Pour qu'un traitement ait la plus grande efficacité, il doit être effectué **quand la moitié environ des organes de fructification de l'arbre ont atteint l'état pour lequel est préconisée une intervention contre le parasite.**

- Les **Stades-repères** sont désignés par les lettres **O, A, B, C, D, E, F, G, H, I, J.**
- L'intervalle entre deux Stades-repères est une **Phase**. exemple Phase B C.
- Chaque phase est divisée en quatre **classes** égales, numérotées **1, 2, 3, 4.**
- Une lettre suivie d'un numéro de classe pourra désigner des états intermédiaires voisins compris dans cette classe. Les schémas C3, D3, E2, F2, figurés comme exemples, représentent approximativement les états moyens de la classe considérée.

(Méthode FLECKINGER)



Différents stades phénologiques du Pommier (d'après FLECKINGER).

/ POIRIER /

TAVELURE

Dans l'ensemble de la région, les principales variétés cultivées atteignent les stades sensibles C_3 - D, parfois D_3 dans les Charentes.

D'autre part, les périthèces de Tavelure sont à maturité, les premières projections d'ascospores, peu importantes, se sont produites lors des pluies des 26 et 27 mars.

En conséquence, il est nécessaire de protéger dès à présent, et en tous cas avant la prochaine période pluvieuse, toutes les variétés ayant atteint et dépassé le stade C_3.

Pour les variétés à débourrement tardif, le traitement sera retardé jusqu'à ce que la végétation parvienne au stade sensible.

Pour ce premier traitement, utiliser de préférence un produit à base de cuivre, qui a en outre une action non négligeable vis-à-vis des maladies bactériennes.

/ POMMIER /

TAVELURE

Il est encore trop tôt pour effectuer le premier traitement : la végétation démarre lentement, et la plupart des variétés ne sont qu'au stade B ; seules quelques variétés précoces, comme Belle-de-Boskoop, atteignent le stade C - C_3.

Les périthèces très proches de la maturité n'ont pas encore donné de projections d'ascospores ; en conséquence, attendre un prochain avis de la Station pour intervenir.

ANTHONOME

Ce ravageur a repris son activité depuis quelques jours. Dans les vergers où des attaques ont été observées au printemps dernier, effectuer un traitement lorsque la majorité des boutons sera au stade C.

Utiliser un des produits conseillés dans le bulletin N° 126.

/ ARBRES FRUITIERS A NOYAUX /

CORYNEUM (Maladie criblée) - GNOMONIA

Ces maladies sont fréquentes sur cerisiers ; il est en conséquence recommandé d'effectuer sur ces arbres une pulvérisation avec un produit à base de cuivre.

Ce traitement pourra être appliqué sur pêchers et pruniers avant la floraison, pour combattre le coryneum.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 1er Avril 1971 - Précédente note : bulletin n° 126 -.

118